

**CONTRAT DE MEMBRE UTILISATEUR  
LE DEP DU VILLAGE**



**ENTRE :**

La coopérative de solidarité «Le Dep du Village», ayant son siège social à Saint-André ici représentée par les membres de son conseil d'administration et par lequel(le) se déclare dûment autorisé aux fins des présentes, (ci-après appelé la coopérative).

**ET :** ( Prénom et nom du membre en lettres moulées )

\_\_\_\_\_ résident et domicilié(e) au  
(adresse complète) \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

(ci-après appelé le membre)

**Ci-après appelée « LA COOPÉRATIVE ».**

- Attendu que le membre s'est engagé à respecter les règlements de la coopérative.
- Attendu que le règlement numéro 1 de la coopérative exige la signature d'un contrat de membre.

**À titre de membre utilisateur de la Coopérative, le membre s'engage à :**

1. Détenir (10 minimum) \_\_\_\_\_ parts sociales d'une valeur de dix dollars (10 \$) chacune, totalisant (100\$ minimum) \_\_\_\_\_ \$. Ces parts sont payables conformément aux modalités déterminées par le règlement numéro 1 de la coopérative;
2. Recourir habituellement aux services de la Coopérative lorsque les services requis sont offerts par cette dernière;
3. Ne faire de sollicitation de services auprès des travailleurs de la Coopérative autrement que par le biais de cette dernière.

**La Coopérative s'engage à :**

1. Fournir aux membres les services demandés dans la mesure de ses possibilités en conformité avec ses statuts et règlements;
2. Accepter la résiliation du présent contrat en tout temps moyennant un avis écrit à cet effet au moins 30 jours adressé au secrétaire de la coopérative, lequel avis équivaut à un avis de démission. La Coopérative peut suspendre ou exclure un membre qui ne respecte pas les clauses du contrat, et ce, conformément aux articles 57 et 58 de la loi. Dans le cas du remboursement des parts, la Coopérative doit se conformer à l'article 38 de la loi;
3. Utiliser les renseignements personnels en conformité avec les lois en vigueur.

Le membre déclare qu'il a lu, qu'il comprend et accepte toutes et chacune des clauses du contrat.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Le membre

\_\_\_\_\_  
Le représentant de Le Dep du Village

## DEMANDE D'ADHÉSION COMME MEMBRE

Je soussigné, \_\_\_\_\_, demande à être admis comme membre de Le Dep du Village coopérative de solidarité.

Je déclare avoir la capacité effective d'être un usager des services de la coopérative.

Je m'engage à respecter les règlements de la coopérative.

Je souscris (10 minimum) \_\_\_\_\_ parts sociales de qualification de dix dollars (10\$) chacune.

Ces parts sont payables selon les modalités déterminées par règlement.

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
signataire

### Moyen de paiement

- Comptant
- Chèque
- Accès D ( par virement Interac à [ledepduvillage@gmail.com](mailto:ledepduvillage@gmail.com) )

Voici l'adresse pour nous envoyer votre formulaire rempli, accompagné de votre paiement.

**Le Dep du Village**  
**173, rue Principale**  
**Saint-André de Kamouraska, Qc**  
**G0L 2H0**

Pour toutes questions, commentaires ou suggestions écrivez-nous !  
**[ledepduvillage@gmail.com](mailto:ledepduvillage@gmail.com)**